

Mise en ligne : 22 avril 2018.
Dernière modification : 22 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE, Lomé (Togo)

création de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf
fusion de la Cie cotonnière ouest-africaine,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cotoa.pdf
des Établissements J.-B. Carbou,
des Comptoirs et huileries du Dahomey
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Comptoirs+huileries_Dahomey.pdf
et de la Société française d'entreprises au Cameroun

S.A., 29 décembre 1929

Constitution
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE
(*La Journée industrielle*, 1^{er} janvier 1930)
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1930)

La seconde assemblée constitutive a eu lieu sous la présidence de M. Froment-Guieysse [BCEEM].

Les actionnaires ont approuvé le rapport de M. Albert Hesling, commissaire nommé par l'assemblée précédente, sur les apports des sociétés suivantes : Comptoirs et huileries du Dahomey, Société cotonnière de l'Ouest-Africain « La Cotoa », Société française d'entreprises au Cameroun et la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, relativement aux accords passés avec les Établissements J.-B. Carbou, en vue de leur acquisition par la société, ainsi que divers concours financiers. Sur les 32.000 parts de fondateur qui ont été créées, 2.500 ont été attribuées aux Huileries et comptoirs du Dahomey, 12.000 à la Cotoa, 600 à la Société française d'entreprises au Cameroun, 4.500 à la Banque coloniale, 6.100 aux actionnaires à raison d'une par multiple de 20 actions souscrites et une par multiple de 20, sans fraction, le solde restant à la disposition du conseil.

Ont été nommés administrateurs MM. H. Bobichon ¹, Georges Froment-Guieysse [BCEEM], Biraben ², Hubault, Max Martin [BCEEM] et Henri Crombé ³.

¹ François Henri Bobichon (Saint-Étienne 1866-Paris, 1939) : marié en 1892 avec Charlotte Fouilloux. Ancien administrateur en AEF et en Guinée. Président de la Cie française de l'Ouhamé-Nana, administrateur de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM), la représentant à la Société générale du Golfe de Guinée. Membre de l'Académie des sciences coloniales. Officier de la Légion d'honneur (1911).

² Pierre Biraben : officier de la Légion d'honneur comme chef du directeur de l'Assistance publique de la Seine (janvier 1928). Administrateur de sociétés dans la mouvance de la BCEEM : Comptoirs et huileries du Dahomey, puis Société générale du golfe de Guinée, Cie du Sud-Marocain. Nommé par l'amiral Darlan adjoint au maire de Bergerac (*Le Journal des débats*, 11 avril 1941). Président de la Société d'entreprises africaines, puis, après fusion avec Le Matériel colonial, président d'honneur de la SEA-MC.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Entrep._africaines-SEA.pdf

³ Henri Crombé (Roubaix, 1878-Tournai, 1954) : ancien élève de l'Institut technique roubaisien, assureur, administrateur de la Blanchisserie régionale du Nord (1929) et de deux émanations de la Banque coloniale : l'Union coloniale et financière privée (1929) et, brièvement, la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie (1931).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1930)

La constitution définitive de la société, à la date du 31 décembre 1929, entraîne la dissolution, à partir de la même date, des trois sociétés suivantes : Française d'Entreprises au Cameroun, Compagnie de l'Ouest-Africain (Cotoa), Comptoirs et huileries du Dahomey.

Abonnement au timbre
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1930)

La Société générale du golfe de Guinée ayant son siège à Paris, est, à partir du 31 janvier 1930, abonnée au timbre pour 100.000 actions, n° 1 à 160.000, d'une valeur nominale de 100 francs ; et pour 15.100 parts de fondateur, n° 1 à 15100, sans valeur nominale, pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 20 février 1930.

La participation de la Banque coloniale à la mise en valeur de l'A.O.F.
par Ch. C.
(*Les Annales coloniales*, juillet 1930, p. 13-14)

.....
Créée depuis le 31 décembre 1929, au capital de 16.000.000 de francs, la Société générale du Golfe de Guinée a absorbé quatre entreprises importantes : les Établissements J.-B. Carbou, la Compagnie Cotonnière Ouest-Africaine (Cotoa), les Comptoirs et Huileries du Dahomey et la Société française d'entreprises au Cameroun.

Elle a, au Togo, des factoreries (Lomé, Atakpamé, Anécho, Palimé, Nuatja, Sokodé, Batonou); des centres d'achats munis de boutiques (Agbelowé, Bessari, Bafilo, Sansanné, Mango, etc., etc.); quatre usines d'égrenage du coton (Atakpamé, Nuatja, Sokodé, Sagada), aptes à égrener 1.000 tonnes de coton par an, soit près des deux tiers de la production moyenne de la colonie et les 150 tonnes de kapok récoltées dans le Nord ; un atelier important de réparations pour les automobiles à Lomé ; trois concessions rurales avec des plantations de kapokiers, palmiers à huile, sisal, caféiers (Atakpamé, Sokodé, Batonou).

Elle a également au Dahomey des factoreries importantes (Cotonou, Porto-Novo, Agomé-Seva, Agbetico, Bohicon) ; enfin, au Cameroun, à Lala, une plantation de palmiers à huile et de caféiers.

1931 (JANVIER) : FAILLITE DE LA BCEEM

COMPAGNIE [*sic* : SOCIÉTÉ] GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE

(*Les Journal des débats*, 18 juillet 1931)

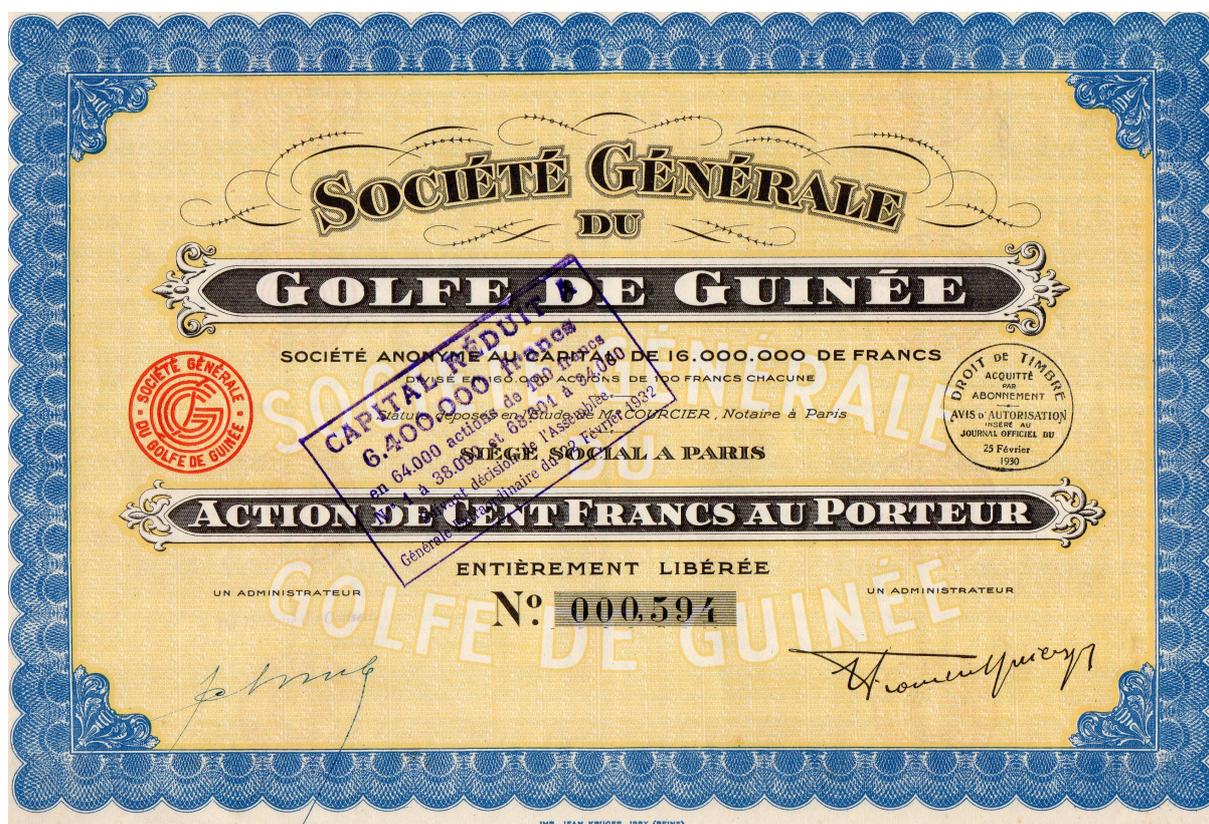
L'assemblée ordinaire est convoquée pour le 4 août. L'ordre du jour comporte, en plus des résolutions ordinaires, l'autorisation à accorder au conseil de procéder à une émission d'obligations jusqu'à concurrence de 6 millions de francs.

COMPAGNIE [*sic* : SOCIÉTÉ] GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE
(*Le Journal des débats*, 6 août 1931)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue hier, 4 août, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde débiteur de 311.802 fr.30.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à émettre un emprunt obligataire jusqu'à concurrence de la somme de 6 millions de francs, par l'émission d'obligations de 500 fr., avec un intérêt de 30 fr. par an payable tous les six mois.

1932 (février) : capital réduit de 16 à 6,4 MF



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE

Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs,
divisé en 160.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 25 février 1930

CAPITAL RÉDUIT À
6.400.000 francs
en 64.000 actions de 100 francs
N° 1 à 38.000 et 68.001 à 94.000
suivant
décision de l'assemblée
générale extraordinaire du 22 février 1932

Statuts déposés en l'étude M^e Courcier, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : Froment-Guieysse
Imp. Jean Kruger, Issy (Seine)

Société Générale du Golfe de Guinée
(*La Journée industrielle*, 23 février 1932)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé la réduction du capital social de 16 millions à 6.400.000 fr., par l'échange de 5 actions anciennes contre 2 nouvelles.

Les actionnaires ont mis ensuite les statuts en harmonie avec la législation actuelle et ramené de 30 à 20 millions la limite à laquelle le conseil est autorisé à porter le capital.

Société générale du Golfe de Guinée
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1932)

Réunis le 26 avril en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 ne comportant pas de profits et pertes.

Le rapport expose que le bilan a été établi en tenant compte des résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire du 22 février 1932 et de la réduction de capital qui y a été décidée. En ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles, les divers postes ont été comptabilisés en tenant compte des éléments prévus par la réduction de capital. C'est ainsi que les « Frais de constitution » et les « Frais de premier établissement » ont été ramenés à 1 franc ; le « Fonds de commerce », évalué à 2.612.000 francs, a été réduit à 1.800.000 fr. ; les voitures et camions automobiles, estimés 678.777 francs, ont subi une dépréciation de 309.197 francs. Il n'a pas été possible d'appliquer la même méthode pour les « Créances diverses » et les « Débiteurs », car on ignore actuellement le chiffre définitif des réductions qu'il conviendra d'appliquer dans chaque cas particulier. Toutefois, pour incorporer dans les comptes la réduction de capital, le conseil a constitué sous la rubrique « Réserves » un certain nombre de provisions.

Au 31 décembre 1931, il était encore dû à M. J.-B. Carbou, pour la vente à la Société de ses établissements commerciaux et industriels au Togo et de son stock de marchandises, la somme de 1.472.671 francs. À l'heure actuelle, cette dette est réduite à 1.172.671 francs, intérêts non compris.

En vue du paiement de cette créance, la société émet en ce moment 1 million de francs d'obligations. Ce règlement rendra à la Société la libre disposition de ses immeubles au Togo, qu'elle pourra affecter ainsi à la garantie hypothécaire de son émission d'obligations.

Le rapport indique que les ventes de marchandises se sont élevées à 5.134.781 francs, en diminution de plus de 3 millions sur 1930. Le bénéfice sur cette branche a été de 438.959 fr. Les stocks ont été ramenés au 31 décembre dernier à 3.114.991 francs, contre 6.333.877 francs l'année précédente. Les opérations sur les produits indigènes ont eu moins d'importance qu'en 1930, faute de crédits bancaires.

Les usines d'engrenage de coton ont fonctionné de façon normale et ont traité 43,48, % de la production de la colonie.

Les transports automobiles ont également donné satisfaction.

Quant aux domaines agricoles, les dépenses ont été réduites au strict minimum.

TOGO
LA VIE ADMINISTRATIVE
Conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 5 novembre 1932)

[...] M. Curtat, agent de la Compagnie générale du Golfe de Guinée, est nommé membre suppléant du conseil d'administration pendant l'absence de. M. Trosselly.

Société Générale du Golfe de Guinée
(Anciens Etablissements J. B. Carbou)
(*La Journée industrielle*, 2 mai 1933)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par une perte de 181.568 fr. 80

Les effets de la crise au Dahomey
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1934)

Voici la liste des firmes européennes qui, durant les six dernières années, ont cessé leurs opérations par suite de faillites, liquidations judiciaires et amiables, ou qui ont simplement fermé leurs comptoirs :

Maisons de commerce :

Société générale du Golfe de Guinée [SGGG](qui avait absorbé la Société des Comptoirs et Huileries du Dahomey.)

Société Générale du Golfe de Guinée
(Anciens Etablissements J. B. Carbou)
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par une perte de 255.462 fr. Le rapport du conseil constate qu'aucune modification n'a été apportée à l'organisation de la société dans le courant de la dernière année. Seuls de nouveaux licenciements ont été effectués dans le personnel européen, afin de comprimer davantage les frais généraux.

Malgré cette nouvelle réduction, les bénéfices bruts n'ont pas été suffisants pour couvrir les frais et l'exploitation accuse une perte de 148.072 francs.

Société générale du Golfe de Guinée
(*La Journée industrielle*, 24 janvier 1935)

Siège transféré du 94, rue de la Victoire, au 24, rue Drouot, à Paris.

Société générale du Golfe de Guinée
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, se soldant par une perte de 171.423 francs.

Société générale du Golfe de Guinée
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1936)
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier 22 décembre 1936, a approuvé les comptes de l'exercice 1935. Le déficit total ressort à 3.455.969 fr.

Les actionnaires ont réélu administrateurs MM. Maurice Martin, Émile Nérot, Nicolas Réthoré, Paul Hubault et la Banque générale pour la France et les colonies ⁴.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1937)

Réunis le 16 décembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1936, accusant un bénéfice net de 371.456 fr., qui ramène le solde débiteur antérieur à 3.084.512 francs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE DE GUINÉE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1938)

L'assemblée ordinaire du 15 décembre 1938 a approuvé les comptes de l'exercice 1937. Le bénéfice, qui s'élève à 1.103.116 francs, a été affecté à l'amortissement partiel des pertes antérieures qui se trouvent ainsi ramenées à 1.081.306 francs.

Le rapport indique que les ventes de marchandises ont procuré un bénéfice brut qui dépasse de 62,65 % celui de 1936.

Le Conseil l'attribue à l'activité économique du début de l'exercice, ainsi qu'à la réception plus importante de marchandises d'Europe.

En ce qui concerne les produits, les bénéfices bruts accusent une augmentation de 64,15 % sur 1936. La Société avait, au Havre, en stock au 31 décembre 1937, 543 tonnes de coton, lesquelles ont été, en partie, placées au cours de l'année 1938.

L'assemblée a réélu M. Maurice Martin, administrateur sortant, et ratifié la nomination comme administrateur de M. Manley Bendall ⁵, en remplacement de M. Nicolas Réthoré, décédé.

⁴ www.entreprises-coloniales.fr/empire/BGFC.pdf

⁵ BENDALL Manley Nicolas (dit Manley-Bendall) : né à Bordeaux, le 17 janvier 1876. Successivement administrateur de la Banque coloniale d'études mutuelles et de sa suite, la Banque générale pour la France et les Colonies, son représentant à la Société générale du golfe Guinée (SGGG) et à la Compagnie indochinoise de plantations. Administrateur de Savana : tissage à Pondichéry. Auteur de nombreuses communications sur l'océanographie, l'astronomie, la météorologie et les sciences connexes. Chevalier de la Légion d'honneur, etc. Dom. : Monségur (Gironde). Décédé en 1966.

Au Conseil des prises maritimes
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1940)

Le conseil des prises a été saisi d'un dossier relatif A l'affaire suivante :

N° 21. — Saisie, en provenance du vapeur français *Fort-Lamy*, de 50 balles de kapok chargées à Lomé par la Société générale du golfe de Guinée.

Les observations des intéressés devront être présentées dans le délai de deux mois, à dater du 13 avril 1940, par le ministère, d'un avocat au conseil d'État et à la cour de cassation.

INTERVENTION DE LA BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_interets_frs.pdf

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2162 :
Société générale du Golfe de Guinée
Conseil : MM. M. Bretzner, P.-D.-G. ; F. Kohly, C. Lejeune ⁶, L. Siant, Bendall, Paulin Borgeaud, R. Kohly, Omnium Sucrier, L. Lasseigne.
Commissaires aux comptes : MM. M. Carlier, P. Mayet.

AEC 1951/278 — Société générale du Golfe de Guinée (S.G.G.G.), 24, rue Drouot, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 31 décembre 1929, 98.913.000 fr. en 98.913 act. de 1.000 fr. — Parts : 32.000.

Dividendes. — 1947 : a. 85 fr. 127, p. 57 fr. 966 ; 1948 : a. 87 fr. 80, p. 121 fr. 70.

Objet. — Importation, exportation, représentation. — Usines d'égrenage de coton et de kapok à Atakpamé, Sokodé (Togo). — Transports automobiles de personnes et de marchandises.

Exp. — Coton, kapok, cacao, maïs, tapioca, amandes de palme, coprah, café

Imp. — Marchandises diverses de consommation courante, matériaux de construction, automobiles.

Agence principale à Lomé (Togo). Concession agricole à Sokodé.

Conseil. — MM. Louis Siant ⁷, présid.-dir. gén. ; Manley-Bendall, Paulin Borgeaud, Robert Kohly ⁸, François Kohly, Camille Lejeune, Maurice Bretzner [ép. **Suberbie**],

⁶ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Directeur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Nosybeenne-ind.-agric.pdf

⁷ Louis Siant : administrateur Société de caution mutuelle pour la France d'outre-mer.

⁸ Robert Kohly : représentant probable de la Banque des intérêts français puisqu'on le retrouve à la Soc. minière et financière de Madagascar (même siège que la BIF) ou aux Brevets Cotal et à la Mocupia (avec Vigneault).

Omnium Sucrier [Borgeaud], Lucien Lasseigne ⁹, Henri Mourral [Bq des intérêts frs], adm.

Publicité 1951

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DU
GOLFE de GUINÉE
— Société anonyme au Capital de 98.913.000 frs —
Siège Social :
Tél. : PROvence 66-41 - 24, rue Drouot - PARIS (9^e) . R. C. Seine 242.409 B

- REPRÉSENTATION •
- EXPORTATION •
- IMPORTATION •
- ÉGRENAGE COTON - KAPOK •
- — AU TOGO — •

COTON - CAFÉ - KAPOK PRODUITS DE CONSOMMATION
CACAO - MAÏS - TAPIOCA COURANTE - MATÉRIAUX DE
ARACHIDES - COPRAH CONSTRUCTION - AUTOMOBILES
GRAINES OLÉAGINEUSES - RENAULT - STOCK MICHELIN
Transports automobiles : passagers et marchandises
A G E N C E G É N É R A L E À L O M É

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU GOLFE de GUINÉE
[Desfossés 1956/1771]

S.A., 29 décembre 1929
Siège social : Paris, 30, av. Franklin-Roosevelt.
Siaut (Louis), 1771 (pdg Golfe de Guinée).
Bendall (Manley)(dit Manley-Bendall), 1705 (SAVANA), 1771 (Golfe de Guinée).
Borgeaud (Paulin), 1762 (Longométhal-Afrique), 1771 (Golfe de Guinée), 1984 (pdg Raffinerie Français).
Bretzner (M.)(ép. Suberbie), 1771 (Golfe de Guinée).
Kohly (R.)[Bq des intérêts frs], 738 (Mocupia), 1116 (Applic. des brevets Cotal), 1771 (Golfe de Guinée).
Lejeune (Camille)[1881-1960][Adm. des services civils de l'Indochine (1906-1919), puis dirigeant de sociétés coloniales], 1769 (Exploit. forest. afric.), 1771 (Golfe de Guinée), 1808 (Caout. de Kompong-Thom).
Mourral (H.)[Bq des intérêts frs], 1771 (Golfe de Guinée), 2249 (Jardin zoologique d'acclimatation).
Omnium sucrier [Paulin Borgeaud], 1771 (Golfe de Guinée), 1801 (Éts Debray).
Sté Colopar.

Carlier (M.), 658 (comm. cptes Mines du Laurium), 726 (comm. cptes Cie explo. pétr.), 1313 (comm. cptes SMD), 1315 (comm. cptes Fasi d'élec.), 1771 (comm. cptes Golfe de Guinée).

⁹ Lucien Lasseigne (Belley, 1888-Paris, 1955) : directeur de l'agence de la Banque industrielle de Chine à Haïphong, puis à Saïgon, il est intégré en 1923 dans la Banque franco-chinoise, puis dirige la Société financière de l'Indochine (Sofinindo)(1929-1933). Après cette date, il conserve quelques mandats en Indochine (Brossard & Mopin, Thi-Doi), entre à la Cie française des cultures d'Extrême-Orient mais semble surtout représenter la Banque des intérêts dans des affaires comme la Société générale du Golfe de Guinée à Lomé, la Mamora au Maroc ou les Brevets Cotal. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mars 1920 (min. Guerre).

Gaillet (Paul), 1771 (comm. cptes suppl. Golfe de Guinée).

CONSTITUTION : Société anonyme, constituée le 29 décembre 1929 pour une durée de 99 ans.

OBJET : L'étude, l'établissement, l'acquisition et l'exploitation en France, aux colonies et spécialement en Afrique Occidentale et Équatoriale française, de toutes affaires et entreprises se rapportant au commerce d'importation et d'exportation de tous produits agricoles ou d'élevage et de tous produits forestiers, industriels ou miniers.

CAPITAL : 173.100.000 fr., divisé en 173.100 act. de 1.000 fr. À l'origine, 16 millions en 160.000 actions de 100 fr., réduit en février 1932 à 6.400.000 fr. en 64.000 actions de 100 fr., puis reporté en mai 1946 à, 16 millions par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions à 250 fr. Porté en 1948 à 32 millions par l'émission à 375 fr. de 64.000 actions de 250 fr. (1 pour 1). puis à 33.111.000 fr. (apports). Titres regroupés en 1949. Puis capital porté à 65.942.000 fr. par répartition d'actions gratuites à raison de 1 action nouvelle de 1.000 fr. pour 4 parts et 3 actions nouvelles pour 4 anciennes. Porté en 1950 à 98.913.000 fr. par l'émission à 1.150 fr. de 32.971 actions de 1.000 fr. (une nouvelle pour 2 anciennes), jouissance : 1^{er} janvier 1950. Porté en 1953 à 173.100.000 fr. par émission à 1.150 fr. de 74.187 actions nouvelles de 1.000 fr. (3 pour 4).

PARTS DE FONDATEUR . 32.000 pouvant être rachetées ou converties en obligation ou en actions. Pas de droit de souscription dans les augmentations de capital. Il existe une association des porteurs.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve, premier dividende de 7 % aux actions; sur le surplus, 10 % au conseil ; sur le solde 70 % aux actions et 30 % aux parts.

LIQUIDATION : extinction du passif, remboursement du capital. Sur le surplus, 70 % aux actions et 30 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Banque des intérêts français, Borgeaud et Cie, Banque de l'Afrique Occidentale, B.N.C.I, Crédit du Maghreb.

COTATION : Courtiers « Côte Desfossés » actions et parts 107. — Notice SEF : CO 220.

COUPONS NETS AU PORTEUR : (Actions) : N° 10 (11 octobre 1951), 164 fr. ; 11 (11 octobre 182 fr. 12 : droit de souscription ; 13 (11 octobre 1953), 182 fr. ; 14 (11 octobre 1954), 120 fr. ;15 (11 octobre 1955), 120 fr.

Parts N° 8 (11 octobre 1951). 141 fr. ; 9 (13 octobre 1952), 157 fr. ; 10 (11 octobre 1953),156 fr. 11 (11 octobre 1954), 131 fr. ; 12 (11 octobre 1955), 131 fr.

	Produits bruts	Frais généraux	Bénéf. net	Bénéf. distribué	Divid. act.	Divid. parts
	(En 1.000 francs)				(en francs)	
1945	2.501	457	2.045	1.943	25 60	6 94
1946	7.353	987	6.366	5.048	55 07	32 20
1947	16.768	2.138	14.630	8.601	85 127	57 966
1948	38.277	6.859	31.418	18.373	87 80	124 70
1949	46.523	9.972	36.550	15.162	150 00	70 652
1950	58.037	12.063	45.974	28.968	200 00	172 21
1951	61.046	6.269	54.777	29.819	200 00	172 00
1952	46.862	5.606	41.256	28.727	200 00	172 21
1953	37.063	6.062	21.288	28.227	131 87	143 43
1954	47.905	6.416	41.489	29.117	131 87	143 43

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					

Capital	98.913	98.913	98.913	173.100	173.100
Réserves	85.937	118.424	125.312	128.278	142.201
Dette flottante	162.541	265.715	271.336	219.866	494.438
Comptes d'ordre	16.075	51.427	25.491	19.791	36.246
	<u>363.166</u>	<u>537.470</u>	<u>521.052</u>	<u>541.035</u>	<u>845.979</u>
ACTIF					
Immobilisations	64.238	100.028	115.209	120,349	123.283
Stocks	196.685	327.177	316.669	309.509	563.504
Portefeuille	304	2.013	2.255	1.104	5.305
Débiteurs	90.832	85.203	69.033	85.738	128.829
Disponibles	11.407	22.660	15.966	24.385	25.054
Comptes d'ordre	—	898	1.920	—	—
	<u>363.166</u>	<u>537.470</u>	<u>521.052</u>	<u>541.035</u>	<u>845.979</u>

Banque de l'union parisienne > 1958 importante participation dans la SGGG.
(Jean Suret-Canale, *L'Afrique noire 1900-1945*, 1962).

Documentation africaine, 1963 :

Repr. Pygmy-Radio, montres Universal, Polishing products, Rubson-France, Stratinor.
Usines : Atakpamé-Sokodé (Togo).
BAO > Immobilière de l'Afrique occ. > % SGGG.

WWE 1967 :

BENDALL Manley Nicolas (dit Manley-Bendall). Administrateur de sociétés. Né . à Bordeaux, le 17.1.1876. F. : de Manley et de Blanche S. Chrisman. Carr. : adm. de soc. [Savana, Golfe de Guinée] P.i. : nombr. communications sc. sur l'océanogr., l'astronomie, la météorol. et sc. connexes, l'hist., fond. de plusieurs prix dont dotations sc. et autres. Décor. : ch. O. nat. Légion d'honn., O. Palmes acad., ch. O. Saint-Charles (Monaco), off. O. Nichan Iftikhar, off. O. Ouissam-Alaouite, Ch. de justice O. souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem. Membre : corr. Acad. de marine, corr. Acad. P sc., belles-lettres et arts de Bordeaux, corr. min. Educ. nat., v.-prés. dél. Soc. d'océanogr. de Fr., près. et membre de plus. soc. sc. fr. et étr. Adr. : « Le Roc », 33 Monségur, France.

WWE 1967 :

BORGEAUD Paulin. Président-directeur général et administrateur de sociétés. Né à Alger, le 27.7.1889. F. : de Jules, commerçant et industriel, et d'Hélène Louise Alexandrine Brissonnet. M. : le 1.9.1929, à Nyon (Vaud, Suisse), avec Denise Schrantz. Enf. : Hélène [ép. Alain Savary], Janine, Denise, Monique-Françoise, Nicole, Jean-Pierre et Jean-Jacques. Asc. : Georges-Henri Borgeaud, gr.-père pat., fond. prem. éc. d'agric. d'Algérie. Ét. : Lycée et Univ. Alger, Éc. de comm. Bâle (Suisse). Gr. univ. : lic. en droit. Carr. : 1910-1923 dir. Firme Jules-Borgeaud Alger, 1924, fond. et prés.-dir. gén. Banque Borgeaud & Cie*, Alger [absorbée par le CCF], adm. « Nord-Africain commercial », Alger, Soc. industr. et agric. de la Somme [SIAS, future SIAS-Orsan*], Raffinerie François et Omnium sucrier, prés. commission « Afrique du N. » au comité

nat. Conseils du comm. extér. de la Fr., v.-prés. Comité rép. du comm. et de l'industrie et de l'agric., 1962 v.-prés. Chambre de comm. et d'industrie Paris, actuel. prés d'hon. « Banque Borgeaud et Cie » et prés.-dir. gén « Union techn. d'assurances » Paris. P.i. : « L'intervention de l'État dans l'activité économique de la Nation et ses limites », conf. au Comité central de la France d'outre-mer à l'occasion du Centenaire algérien. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., off. O. du Mérite comm, off. O. de l'Écon. nat., ch. O. du Mérite agric., com. O. du Nichan Iftikhar (Tunis), Méd. d'or du Mérite civique, Lauréat plus. concours hippiques de Fr. Membre : Automobile Club de Fr., Rotary Club internat., Cercle de l'Étrier, Cercle du Demi-Siècle Paris. Adr. priv. : 51, bd Beauséjour, 75 Paris 16 ; prof. : 15, rue Chateaubriand, 75 Paris 8, France.

BORGEAUD (Paulin).

(Notice Coston, *DPF*, t. 4, 1982)

Banquier, né à Alger le 27 juillet 1887, décédé le 14 janvier 1976. Père de sept enfants, dont une fille, l'aînée, est l'épouse du ministre socialiste Alain Savary. P.D.G. de la Banque Borgeaud et Cie, fondée en 1924, il fut administrateur de nombreuses entreprises financières industrielles ou commerciales : Nord-Africain commercial, Raffinerie François, [Société générale du Golfe de Guinée \[SGGG\]](#), Omnium sucrier, etc, président de l'Union technique d'assurances, et vice-président de la Chambre de commerce de Paris. Connu pour ses idées de gauche, Paulin Borgeaud était franc-maçon du Rite écossais : en 1932, il présidait, en qualité de vénérable, la loge La République, dépendant de la Grande Loge de France, où il retrouvait de nombreux parlementaires, journalistes et hommes d'affaires (L. Accambray, Paul Bénazet, Antoine Capgras, Dalimier, Olivier Deguise, Devraigne, Louis Louis-Dreyfus, A. Rio, P. Valude, etc.). Il était, en outre, membre du Rotary Club et vice-président du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (dit Comité Mascuraud, du nom de son fondateur, sénateur radical et franc-maçon de la Seine).

WW 1979 :

CÉZAC (Georges), administrateur de sociétés. Né 8 mai 1914 à Carcassonne (Aude). Fils de Pierre Cézac, menuisier, et de M^{me}, née Marguerite Castant. Mar. le 23 déc. 1950 à M^{me} Monique Gigou (3 enf. : Pierrette, Claude, Chantal). Études : Collège de Narbonne, Lycée de Montpellier, Faculté de droit de Montpellier. Carr. : payeur des Trésoreries de la France d'outre-Mer (1938-1950), chef de l'agence du Cambodge de la Caisse autonome de gestion et d'amortissement de la dette du Trésor indochinois (1951), Contrôleur de l'Institut d'émission des États du Cambodge, du Laos et du Viêt-nam (1952-1954), conseiller-expert auprès de la Banque nationale du Cambodge (1955), directeur (1955-1971) de l'Institut d'émission de l'A.-O.F. et du Togo, devenu en 1960 la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, membre du Conseil économique et social du Togo (1968-1971), [administrateur \(depuis juillet 1971\), directeur général \(1971-1972\), puis président-directeur général \(depuis 1972\) de la Société générale du golfe de Guinée](#) > [président-directeur général \(depuis 1973\) de la Société générale du golfe de Guinée-Togo](#), administrateur des Éts Garnier à Boulogne-Billancourt et de la Société Hatry à Reims. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Nichan el-Annouar. Violon d'Ingres : la musique. Distraction : le bridge. Adr. : prof., 25, rue de Ponthieu 75008 Paris.

Générale du Golfe de Guinée
(*Le Journal des finances*, 11 avril 1985)

Dans sa séance du jeudi 4 avril 1985, le conseil d'administration de la Société Générale du Golfe de Guinée a examiné les comptes de la société et de ses filiales au 31 12 1984.

Il a arrêté le résultat de 1984 à un bénéfice net de 11.040.197 francs pour la société mère, contre 11.319.889 francs pour l'exercice 1983.

Le chiffre d'affaires du groupe a atteint 388.697.000 fr. contre 384.378.000 francs pour l'exercice 1983. Le bénéfice net consolidé s'est élevé à 15.078.000 francs contre 14.336,000 francs pour 1983.

Au cours de la même séance, le conseil a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire chargée de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions légales récentes et, en outre, de les modifier sur certains points.

Une assemblée générale ordinaire est convoquée pour la même date, à laquelle sera proposé de distribuer un dividende net de 26 francs, soit, avec l'avoir fiscal, un revenu global de 39 francs contre 36 francs (24 + 12) pour l'exercice précédent.

L'exercice 1985 se présente favorablement en raison notamment de certains projets nouveaux visant à étendre le champ géographique du groupe à d'autres pays africains.

Cependant, à ce jour, il serait hasardeux de traduire par des chiffres le développement ou même d'indiquer un ordre de grandeur approximatif de celui-ci.

[Les trois premiers trimestres 1985]

Au cours des trois premiers trimestres de 1985, le CA du groupe s'est élevé à 424.046.328 -francs contre 376.223.165 francs pour la période correspondante de 1984.

L'expansion de l'activité du groupe se poursuit au cours du dernier trimestre de l'année.

Les résultats consolidés dont on rappelle qu'ils s'élevaient à 15.712.548 francs au 31 décembre 1984, part du groupe, s'inscriront en progression comparable à celle du chiffre d'affaires.

La plus récente filiale créée, la SA Ponthieu Import-Export Service [le siège de la SGGG se trouvant rue de Ponthieu], connaît un développement dont l'influence sur les chiffres du groupe devrait être sensible dès 1986.

En particulier, une mission d'assistance technique et commerciale lui a été confiée au Congo. D'autre part, la même filiale vient d'être substituée à Bangui (Centrafrique) à la société portugaise défailante Moura et Gouvela [*sic* : *Gouveia*], tombée en faillite, et qui constitue une des entreprises commerciales et agricole les plus importantes du pays.

Golfe de Guinée : toujours solide (*Investir*, 17 novembre 1986)

Depuis le 29 septembre, Golfe de Guinée distribue une action gratuite pour dix : c'est l'occasion de faire le point sur cette affaire à la brillante carrière boursière. Après un exercice 1985 remarquable avec une hausse de près d'un quart du bénéfice, 1986 a pris un bon départ (+ 10 % pour le résultat à fin juin).

Pour l'ensemble de l'année, la progression sera vraisemblablement moins vive, car la comparaison avec un second semestre 1985 très fort sera moins flatteuse que pour la première partie de l'année. Le bénéfice par action (84,50 F ajusté pour 1985) pourrait cependant s'approcher de la zone des 90 F.

Golfe de Guinée exerce une activité de « comptoir » au Togo où elle est le premier distributeur de marchandises.

L'année 1985 y avait été particulièrement bonne. Les incidents récents, bien qu'ils aient entraîné une fermeture de trois jours des magasins, ne sont pas considérés comme de nature à remettre en cause fondamentalement la stabilité et l'économie du pays.

Golfe de Guinée :
pour le moyen et long terme
(*La Vie française*, 13 avril 1987)

« Quand s'arrêtera donc la chute des prix des matières premières ? » Voilà une question fondamentale pour la Société Générale du Golfe de Guinée.

En 1985, ce groupe a retiré 52 % de son résultat net de sa filiale Société Générale du Golfe de Guinée-Togo, propriétaire de trois supermarchés qui commercialisent toutes sortes de produits (des produits alimentaires aux produits de quincaillerie).

Sensibles à l'évolution du pouvoir d'achat des Togolais, les ventes de cette filiale ont déjà fléchi de 4,55 % en 1986 en raison de la politique d'austérité menée par le gouvernement. Cette tendance pourrait se reproduire au cas où 1987 s'accompagnerait d'une nouvelle dégradation du niveau du revenu moyen togolais lié au prix des matières premières. Cela étant, les efforts des dirigeants, orientés vers une amélioration de la gestion, ont d'ores et déjà permis de dégager en 1986 un résultat net en hausse de 4,15 %, en dépit d'un niveau d'activité en baisse.

Malgré l'incertitude qui pèse sur l'activité de cette filiale, les perspectives globales de la Société Générale du Golfe de Guinée n'en restent pas moins très attrayantes, en raison notamment de l'évolution des autres filiales du groupe.

Les Établissements Garnier, fabricants de fournitures industrielles (métaux, verrerie, quincaillerie, peinture), qui ont enregistré, en 1986, un résultat voisin de 1 MF en forte baisse, devraient dès 1987 connaître un net redressement fondé, essentiellement, sur une amélioration des commandes, stimulées par la reprise de la construction.

La filiale Reimoise [*sic : rémoise*] SA Matry, spécialisée dans la commercialisation de profilés en aluminium, devrait de même afficher des résultats en progression.

En ce qui concerne les deux filiales lyonnaises, les Établissements Quinten et le Comptoir Céramique de Savoie (CCS) qui commercialisent de la vaisselle, les résultats profiteraient également de la bonne orientation du marché. L'augmentation de capital à laquelle le CCS a procédé au mois de février aurait, de plus, une incidence positive.

La croissance à moyen terme de la Société Générale de Golfe de Guinée serait, d'autre part, confortée par des diversifications. En mars 1987, la filiale togolaise — la Société Générale du Golfe de Guinée-Togo — a acquis 25 % du capital de la Nouvelle Industrie des Oléagineux, jusqu'alors propriété de l'État togolais. Cette société devrait avoir une croissance supérieure à celle des autres filiales du groupe.

Un développement est, par ailleurs, prévu en Centre Afrique [*sic : Centrafrique*] et au Congo.

La situation financière de la société est très saine. Au mois de janvier 1987, elle a procédé au fractionnement par trois du nominal, ce qui accroît la liquidité du titre.

Pour l'exercice en cours, le résultat pourrait s'inscrire en progression de 10 % environ pour une croissance de l'ordre de 8 % du chiffre d'affaires. Le bénéfice par action estimé pour 1987 ressortirait alors à 34,20 F. Au cours actuel de 472 F, le PER estimé pour 1987 serait de 13,84. Le rendement est de 3 %.

Exercice 1986

Le bénéfice net consolidé courant de 1986 s'est élevé pour la part dite du groupe à 21.630.295 F (et au total à 29.482.171 F) ; une provision pour risque de 2.700.000 F (part du groupe) a été constituée ultérieurement en raison du déficit afférent au premier exercice de fonctionnement (13 mois) d'une sous-filiale centrafricaine (Société Commerciale MOURA et GOUVEIA), non consolidée, créée en décembre 1985. Le bénéfice net résiduel (part du groupe) s'établit en définitive à 19.329.956 F.

L'exercice 1987 se présente assez favorablement. Les filiales françaises, qui concourent pour 50% environ au bénéfice du groupe, présenteront probablement un bénéfice global en notable augmentation, de l'ordre de 25 %. La filiale togolaise et ses propres filiales — dont la participation au bénéfice du groupe est également de l'ordre de 50 % — doivent normalement et malgré les difficultés togolaises consécutives à la baisse mondiale des matières premières et produits agricoles (phosphate, coton, café...) dégager un résultat du même ordre de grandeur que celui de 1986.

Au Centrafrique la perte de 1986 était essentiellement imputable aux aléas et errements inhérents à un premier exercice : il apparaît d'ores et déjà que le deuxième exercice, 1987, sera nettement positif et qu'il y aura lieu, en particulier, à réintégrer au résultat de 1987 la provision constituée au titre de 1986.

Chiffre d'affaires du premier semestre 1987

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés du groupe pour le premier semestre 1987 est comparable à celui au premier semestre 1986 : 291.890.393 F contre, en 1986, 295.526.090 F.

Les deux premiers mois du second semestre font apparaître une amélioration sensible du volume de l'activité tant au Togo (la SGGG et ses filiales) qu'en France.

Cette amélioration paraît appelée à se poursuivre au cours des derniers mois de 1987.

Au Togo, la filiale SGGG a participé à concurrence de 250 millions de francs CFA à la constitution de la société « Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo », dont elle détient ainsi 25 % du capital.

En outre, le groupe a souscrit à 80 % d'une société d'assurances togolaise, la Compagnie africaine d'assurances au capital initial de 250 millions de francs CFA, l'agrément des pouvoirs publics ayant été sollicité. Cette création est consécutive à la nouvelle législation togolaise sur les assurances, visant à confier à des sociétés de nationalité togolaise les assurances du pays.

La constitution de ces deux dernières sociétés n'aura aucune incidence sur les comptes et le résultat du groupe en 1987.

Compte tenu de l'amélioration des résultats des filiales qui exercent leurs activités en France (sans doute proche de 25 %), on peut s'attendre pour 1987 à ce que le résultat du groupe soit en progression par rapport à celui de 1986.

Résultats du premier semestre 1987

Le résultat semestriel (au 30 juin 1987), après impôts, de la seule société holding a été arrêté à 13.038.039 francs français, contre 12.686.318 francs français au 30 juin 1986. Ce résultat n'est cependant pas représentatif de celui, consolidé, du groupe pour

l'exercice 1987, notamment parce qu'il est essentiellement constitué par des dividendes reçus au titre de l'exercice 1986.

Jusqu'à présent, le groupe exerçait son activité pour moitié environ au Togo et pour l'autre moitié en France.

Il est rappelé que, depuis 1985, trois nouvelles sociétés ont été constituées, dont l'une, la SA Ponthieu Import Export Service, exerce en France une activité d'exportation et d'assistance technique à destination de pays divers, les deux autres développant une activité agricole (caféiers) et une activité commerciale au Centrafrique. La situation de chacun de ces trois secteurs, bien que le troisième, tout nouveau, ne puisse être encore comparé par son importance aux deux premiers, se présente comme suit.

Au Togo, malgré la diminution des ressources du pays, elle-même consécutive à la baisse mondiale des prix des produits togolais exportés (phosphate, coton, café, cacao, karité...), notre filiale de la SGGG-Togo a maintenu son activité et ses résultats, notamment en se développant dans de nouveaux secteurs. Ce développement, qui se poursuit encore nettement, devrait aboutir, dès 1988, à une certaine augmentation des résultats, alors que, pour 1987, ils seront du même ordre de grandeur que ceux de 1986.

En France, où la société possède sept filiales dont cinq sont spécialisées en région parisienne, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, dans la distribution de fournitures industrielles et autres, le résultat global devrait se présenter en augmentation notable.

Au Centrafrique, enfin, où l'exercice 1986, premier exercice de fonctionnement, avait été marqué par un déficit de la société commerciale qui avait entraîné la constitution au niveau consolidé d'une provision importante (4.700.000 francs français), les deux sociétés connaissent un développement satisfaisant, tant en ce qui concerne l'activité agricole que l'activité commerciale (ventes sur place de fournitures de produits divers et exportations de café).

En définitive et par rapport au résultat consolidé de 1986, 25.449.331 francs français au total, dont 19.329.955 francs français pour la part dite du groupe, le résultat de l'exercice 1987 devrait se trouver en augmentation assez substantielle.

(¹) Dont 2.700.000 francs français au titre de la part du groupe.

La Vie française, 3 septembre 1988 :

Golfe de Guinée a une image « un peu vieillotte ». La distribution en France (quincaillerie, notamment) réduit le risque lié à l'Afrique, où le Golfe réalise la moitié de son activité. A 83 % dans le public, la valeur reste très vulnérable.

Exercice 1988

Les comptes de l'exercice 1988 s'établissent pour la Société-mère, en bénéfice net de 18,6 millions de FF contre 10,7 millions en 1987. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, qui sera réunie le 20 juin, de distribuer le même dividende que l'an dernier, soit un montant net par action de 11 F assorti d'un avoir fiscal de F 5,50.

Les exploitations en France, dont on rappellera qu'elles portent principalement sur la distribution grossiste de fournitures professionnelles, font globalement preuve d'une bonne tenue du chiffre d'affaires et des résultats. Le Groupe prévoit de mettre à profit son expérience et l'accroissement de ses liquidités pour accélérer le développement de ce dispositif.

En Afrique, les exploitations au Togo restent très positives grâce à la position de tout premier plan du groupe et à la dynamique de diversification des activités. Dans le cadre

de la restructuration qui vient d'être négociée, les intérêts togolais ont acquis la majorité au sein de SGGG.-Togo ; la synergie du groupe n'en est cependant pas affectée et les perspectives sont bonnes.

En Centrafrique, notre activité agricole a équilibré son résultat mais la filiale commerciale, en revanche, a enregistré une nouvelle perte importante. Faute d'obtenir les conditions d'exploitation prévues, le groupe a décidé son retrait total qui est en cours d'accomplissement et dont le coût estimé fait l'objet de provisions dans les comptes à fin 1988.

Chez la société-mère, la charge de ces provisions est compensée par les plus-values sur cession de titres et n'a donc pas d'effet sur le bénéfice net de 18,6 millions de F plus haut cité.

Il n'est pas de même dans les comptes consolidés qui font apparaître, pour la part du groupe, un bénéfice net en retrait à 13,6 millions de F.

L'exercice 1989 se présente, au total, sous un jour favorable. Les résultats du groupe devraient marquer une forte progression.

Suite :

1990 (février) : Abovo au Luxembourg (famille Chatellier) rachète l'ex-SGGG devenue CGCI.